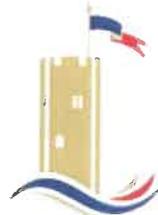


# Bulletin municipal de Gavaudun



Mairie de  
Gavaudun

## Dans ce bulletin

- Le mot du maire
- Le hameau des Grandes  
Châtaignerais
- Les travaux de goudronnage à  
Frustié - décharges sauvages
- Les employés
- Le Lavoir - internet - parking église
- Projet de la maison Casagrande  
Projet local technique
- La communauté des communes
- Taxe d'habitation
- Réouverture du café de  
Gavaudun  
Départ de Chantal et Cécile et  
changement du personnel
- Les infos du château
- Comité des fêtes
- Le chemin des moulins
- LCS Nature Evasion
- Journée patrimoine  
Histoire du logo
- Randos
- Des passants à Gavaudun  
Le GR
- Le sorbier
- Etat civil
- Petit hommage à Bruno  
Célébration du 11 novembre

Avril 2018

## Des paroles.....



..... et des actes !

## Numéros de téléphone et e-mail utiles

Mairie de Gavaudun : 05 53 40 82 29 - adresse mail : [mairiegavaudun@orange.fr](mailto:mairiegavaudun@orange.fr)

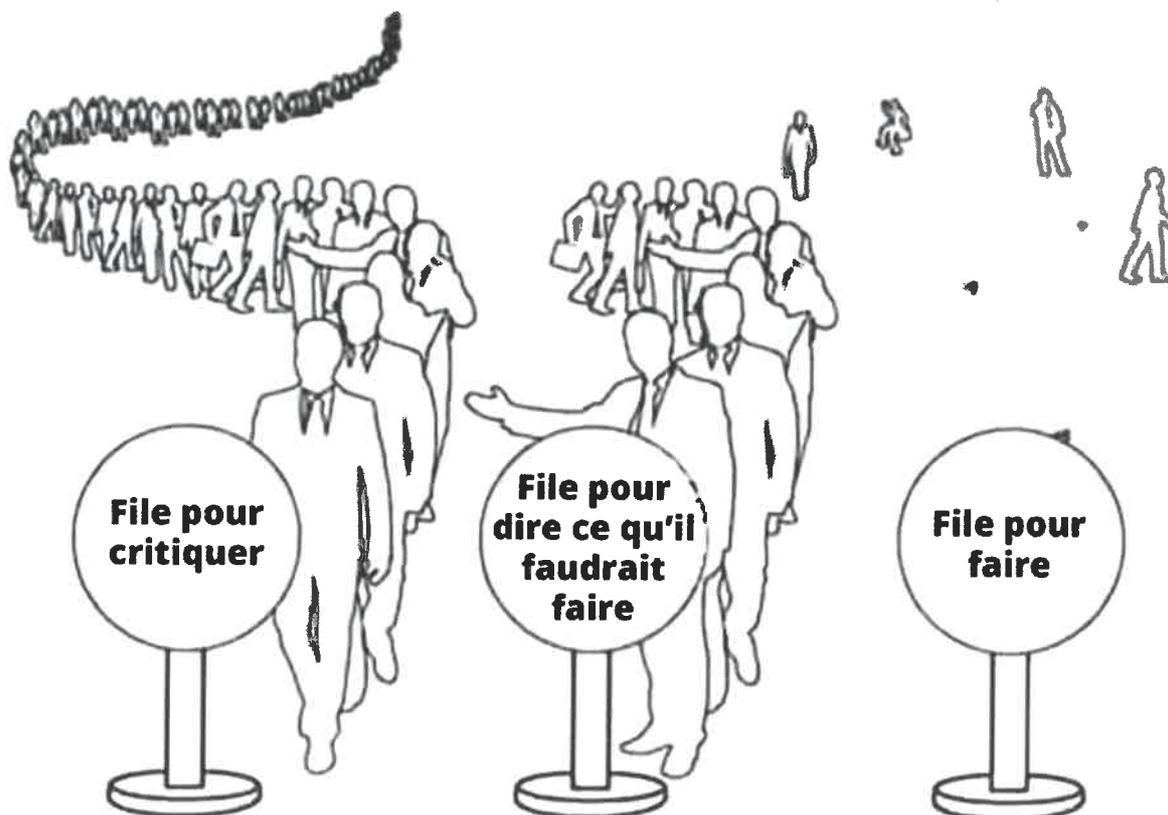
Agence postale municipale et bibliothèque : 05 53 40 82 22

Ecole de Gavaudun : 05 53 40 82 05

Samu : 15 - Police : 17 - pompiers : 18 - appel d'urgence Européen : 112

Centre médico-social de Fumel : 05 53 71 20 61

ERDF (urgence dépannage électricité) : 09 72 67 50 47





### Invitation d'Emmanuel Macron à l'Elysée

10 ans déjà que je suis à la tête de notre chère commune de Gavaudun... Cela fait beaucoup et je n'ai pas vu le temps passer !

Avant d'évoquer les projets nombreux et riches de cette année 2018, permettez moi d'évoquer l'année qui s'est écoulée. Elle a été marquée par un changement sorti des urnes qui a engagé notre pays dans une voie plus optimiste, plus réaliste, plus progressiste, plus européenne, plus appréciée du monde entier... mais certainement pas parfaite puisque notre pays a tellement besoin de se réformer que 5 ans seront bien nécessaires pour en voir des effets positifs.

Notre commune a été marquée par la disparition de figures qui nous manquent. Je voudrais rappeler comme j'ai eu l'occasion de le faire pour les vœux que notre plus grande richesse est notre santé et celle de nos proches.

L'année 2017 a été l'année du Hameau des Grandes Châtaigneraies. Ce projet tant attendu a vu enfin le jour et je crois que nous pouvons en être fiers car ce projet suscite de l'intérêt bien au-delà de Gavaudun. Cela a aussi été la concrétisation en termes d'effectifs pour notre école à pédagogie active Montessori. Nous avons une telle augmentation d'effectif qu'une quatrième classe va ouvrir à Blanquefort : qui l'aurait cru il y a deux ans alors que nous étions proches d'une fermeture ?

L'année 2018 est marquée par une accélération de nos investissements qui reste possible grâce à une politique de gestion prudentielle et prévoyante. Nous allons donc remettre en état la maison de la famille Casagrande pour améliorer l'offre locative communale car aujourd'hui la demande locative est très forte et nous n'avons plus rien à proposer aux jeunes parents qui veulent s'installer chez nous. Nous allons aussi créer un local technique pour mettre à l'abri nos matériels. Ce projet qui était en attente depuis l'acquisition de notre matériel agricole va pouvoir se formaliser car nous avons enfin trouvé un lieu (proche du Roc tumbat) en accord avec les services du patrimoine avec qui nous avons noué des relations d'estime et de confiance.

Nous allons poursuivre l'embellissement du bourg avec la deuxième tranche du pavage de la rue principale. Nous sommes aussi en réflexion pour l'étude d'autres projets patrimoniaux et touristiques et nous ne manquerons pas de vous en parler le moment venu.

Enfin, la fermeture provisoire du café de Gavaudun dont nous sommes seulement propriétaires des murs et non du fonds de commerce va se terminer. En l'occurrence, le seul responsable légal est le mandataire judiciaire en charge de la liquidation. Celui-ci, par l'intermédiaire du tribunal, a entériné la proposition de rachat du bail par un couple. La réouverture est prévue dans un délai le plus court possible (probablement mai 2018), après le rafraîchissement du logement (plus de 20 ans déjà).

Bien d'autres projets et d'autres actions sont prévus. Je vous engage à vous inscrire sur notre lettre de diffusion par internet qui vous informe avec régularité de tout ce qui passe à Gavaudun : des naissances, des décès, des animations, des compte rendus de réunion du conseil municipal...

J'en profite pour lancer un appel à tous les habitants de Gavaudun : nous comptons sur vous pour participer à nos associations comme membres actifs, à nos nombreuses manifestations, à nos réunions de conseil municipal (comme certains le font déjà), ...

C'est avec plaisir que les membres du conseil municipal qui m'entourent et qui œuvrent pour Gavaudun vous rencontreront pour évoquer les sujets municipaux. A très bientôt donc !

## Les travaux du hameau des Grandes châtaigneraies



Merci à Galatée et Simon pour le travail bénévole



Décapage de terre végétale



Prise des niveaux



Plantations par la maison Rigal



Finition d'évacuation des eaux

## Hameau des Grandes Châtaigneraies



### REGARD SUR LE HAUT AGENAIS

#### LE HAMEAU DES GRANDES CHÂTAIGNERAIES, À GAVAUDUN

Un hameau nécessaire, bien pensé, différent... et accessible

##### Un projet nécessaire ...

Éric Congé, maire de Gavaudun, donne un état des lieux de sa commune quand il y a été élu, dix ans plus tôt : « Nous étions en déclin géographique et scolaire et n'avions rien ou presque à proposer comme terrain étant donné qu'aucun projet n'avait été mené et que le classement gavaudunais ne facilitait pas les choses ». Ce classement, en rendant hommage à la beauté de ce bourg au pied de son château le rendait du même coup inconstructible. Pour combler ce retard important sur les autres communes du canton, il fallait construire un hameau et le situer obligatoirement en dehors du bourg de Gavaudun.

##### ... Surtout depuis le renouveau de la pédagogie Montessori !

SLA, à plusieurs reprises, a évoqué la renaissance de cette méthode pédagogique dans les écoles de Blanquefort et de Gavaudun, dépendant du même regroupement pédagogique. Rappelons que cette méthode, créée en 1907 par Maria Montessori, repose sur le postulat que l'enfant est unique, avec son propre rythme de développement et d'apprentissage et qu'elle a pour but de favoriser l'acquisition de l'autonomie chez l'enfant. Après s'être bien développée en Europe et aux États-Unis, après avoir rencontré en France, dans les années 50, d'autres courants pédagogiques, telle l'« École Freinet » (chère à notre regrettée Claude Pons), « l'École Montessori » a progressivement régressé, mais sans jamais disparaître. De nos jours, elle retrouve un réel regain d'intérêt. Toutefois, en raison du coût du matériel « agréé » qu'elle exige et de la formation spécialisée des éducateurs qu'elle nécessite, plus nombreuses sont les écoles privées à proposer la méthode Montessori. C'est dire l'engouement qu'ont pu rencontrer nos deux petites écoles rurales parfaitement gratuites, chiffres à l'appui : « Les effectifs des élèves, précise Éric Congé, ont explosé avec une augmentation de 60 %. Nous envisageons l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine ». Pas d'enfants sans parents ! « La conséquence poursuit le maire de Gavaudun, est un accroissement démographique important (30 personnes soit 10% en un an) et cela va se poursuivre avec un objectif qui pourrait amener notre commune sur une augmentation de 100 habitants d'ici 5 ans ».

##### Un projet longuement réfléchi

« Nous avons pensé à dit Éric Congé lors de l'inauguration, le dimanche 14

janvier 2018) qu'il fallait prendre le taureau par les cornes et proposer des terrains attractifs par leur prix et leur emplacement » La seule certitude pour mener à bien ce projet était de devenir maître d'ouvrage pour éviter d'être à la merci des propriétaires. Nous avons cherché un lieu. Merci à Monsieur Millasseau et aussi à Françoise Laborde pour le choix de l'emplacement et pour l'autorisation du PLUi. (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, publié le 29/12/2015, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce document vise, en particulier, la protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que des paysages.) La réflexion et le suivi du projet ont été mis sous la responsabilité de Marie-Claude Chabeaud qui a travaillé d'arrache-pied avec Amandine Richon et Marie-Paule Éveillard du pôle urbanisme de la communauté des communes ainsi qu'avec Mathieu Brignol, maître d'oeuvre géomètre expert.

### Les Idées-forces du projet

*\*Construire un hameau - lieu de vie convivial, où on se connaît, où on se parle, où on partage des activités. Pas un simple lotissement, encore moins une cité-dortoir !*

Le terrain, acheté par la mairie à Monsieur Laville qui a accepté de le céder à un prix jugé raisonnable, a une superficie d'un peu plus de 2 hectares. La moitié du terrain est affectée à l'espace public dont l'entretien sera assuré par la municipalité et complètement à sa charge. Sont d'ores et déjà prévus : un jardin collectif, un verger où des arbres fruitiers ont été plantés, un terrain de jeux pour les enfants, un emplacement collectif pour les boîtes à lettres. Est aussi envisagé un emplacement pour une halle commune, lieu de rangement ou de rencontre, selon les besoins ou les souhaits des futurs propriétaires.

*\*Construire un habitat dans l'esprit des lois sur l'environnement, limitant le mieux possible sa surface au profit de l'espace laissé à la nature.*

*\*Construire un habitat d'un coût accessible, en pensant particulièrement aux jeunes parents avec des enfants (présents ou futurs).*

L'autre moitié du terrain est partagée en 10 lots, d'une superficie variable, allant de 900 à 1500 m<sup>2</sup> environ pour un coût s'étalant de 9 000 à 16 000 €. « Le coût du projet revient à 140 000 €, précise Éric Congé qui ajoute : il sera entièrement compensé par la vente des lots. D'ailleurs, la commercialisation a commencé l'été dernier, en 2017, et nous avons déjà 7 réservations fermes » Il ne s'agit encore que de « réservations » car les futurs propriétaires à moyens modestes ont dû faire une demande de prêt.

### Un projet le plus « Nature » possible

Pour ce beau projet a été choisi un bel emplacement, en pleine forêt. Châtaigniers, chênes, conifères l'encerclent. Impossible d'imaginer un air plus pur. C'est de

l'oxygène à gogo, en veux-tu, en voilà ! Et chaque famille aura son petit coin de forêt ! Emballée par ce fameux projet, comme vous avez pu vous en apercevoir, je lui souhaite un aboutissement à sa hauteur qui récompense de ses rêves et de ses efforts toute l'équipe municipale de Gavaudun, un aboutissement qui offre une belle qualité de vie à ceux qui vivront là.

Joselyne Vionnet

Finitions des travaux, réalisées par l'entreprise Llanas



Copie de l'article de Joselyne Vionnet, publié dans « sous les Arcades »

## Les décharges : aidez nous

Le civisme n'est pas toujours au rendez-vous. Nous sommes confrontés à de petites et à de grosses incivilités. Les lieux de collecte des ordures sont trop souvent souillés par des apports de personnes. Le site dit du lac du Marou, qui est très isolé est l'objet depuis toujours de très nombreux dépôts. Pour régler ces problèmes, il ne suffit pas de dire « le maire n'a qu'à... ». Chacun a sa part de responsabilité collective. Il faut témoigner auprès de la gendarmerie quand vous êtes témoins. Nous avons pris les mesures légales, mais nous ne pouvons pas nous substituer à la justice qui a besoin de preuves et de témoignages.



## Goudronnage du chemin communal de Frustié



Travaux réalisés par la Communauté de Communes

## Les employés communaux



L'acquisition d'une cuve avec pompe pour optimiser l'arrosage en été



Remplissage et mise en place des grands pots de fleurs



Nettoyage d'une friche au hameau



Protection contre les dégâts du gibier autour des plantations du hameau

## Le lavoir

### *Le lavoir : un conseil municipal qui se mouille*

Notre lavoir est souvent à sec avec les caprices de notre climat.

Comme tout réservoir, il s'envase et nécessite donc un entretien régulier.

A l'initiative d'un conseiller municipal que vous découvrez ci-dessous, le lavoir a été nettoyé avec les employés. Gageons que cette initiative donne des idées à tous ceux qui se contentent d'avoir un esprit critique sur l'action municipale.



## Qui ne se désolé pas de sa connexion internet ?

La réception ADSL du réseau internet est devenue tellement faible que tous les habitants ou presque « galèrent » pour avoir accès aux services Internet. Et pourtant ceux-ci sont devenus incontournables ! Ceci explique en partie la baisse de la qualité du signal : le réseau est totalement saturé par l'augmentation des usages et des usagers et la vétusté de l'équipement. L'autre raison est l'imprévisibilité des fournisseurs Orange, SFR... (pour qui le rural n'est pas assez « juteux ») et de nos différents gouvernements et collectivités territoriales. Le département prévoit la fibre pour 2026... à Gavaudun, et en attendant il nous promet deux améliorations : le raccordement des boîtes NRA (celle de Gavaudun étant près du camping de Salles) par la fibre qui devrait améliorer un peu le débit ADSL. La solution la plus efficace aujourd'hui semble être de changer l'ADSL par du wifi haut débit (ondes radios) mais ceci vous contraint à changer d'opérateur et à installer une antenne. Enfin il est aussi possible de passer par satellite : c'est très efficace mais plus coûteux. Il est à noter que le bourg ne reçoit pas le wifi haut débit : le refus de poser une antenne relais chez un particulier a retardé la pose de cet équipement mais d'autres solutions sont à l'étude.

## Le parking de l'église vous semble-t-il suffisant ?

Vous avez certainement remarqué l'affluence lors des différentes manifestations à l'église. Nous cherchons à résoudre ce problème car nous l'avons bien remarqué. Merci de nous faire remonter votre avis et vos solutions.

## La rénovation de la maison de la famille Casagrande

### Pourquoi ?

La vente de la maison faisait prendre le risque d'une maison inhabitée dans le bourg de Gavaudun si elle devenait une résidence secondaire.

La vie de la commune passe par la présence d'habitants toute l'année, qui participent à la vie de la commune, qui peuvent bénéficier des services de notre école...

D'autre part, nous manquons cruellement de locatif et il y a une demande énorme (aucune maison disponible à ce jour) alors que de jeunes parents voudraient habiter Gavaudun pour profiter de notre école réputée.

Enfin nous avons beaucoup trop de résidences secondaires (40 %) dans notre commune. Ne voulant pas jeter l'opprobre sur tous les gavaudunois propriétaires d'une résidence secondaire, nous n'avons pas surtaxé comme Bordeaux de 60 % les résidences secondaires. Cependant, il faut savoir que les résidents secondaires ne sont pas décomptés dans la population INSEE, ce qui a des conséquences désastreuses en termes financiers pour la commune puisque que les dotations de l'état en dépendent.

### Quel projet ?

La rénovation extérieure du bâtiment permettra de lui rendre toute sa beauté architecturale et donnera un nouveau coup d'éclat à notre entrée de village.

La rénovation intérieure mettra l'accent sur les économies d'énergie avec une isolation aux normes et un chauffage au bois.

2 logements sont prévus avec des entrées indépendantes.



## Le projet du local technique

### Pourquoi ?

Comme vous le savez, l'acquisition de matériel agricole par le conseil municipal a permis une amélioration du service aux habitants et une meilleure gestion des espaces verts publics.

Le manque d'abri pour ces matériels a été pallié par les bonnes volontés qui ont bien voulu prêter leur abri et par le choix de les mettre sous la halle pendant l'hiver.

Cette solution transitoire ne pouvait durer. Il fallait donc créer un local technique, ce qui sous-entendait un lieu et un financement.

### Quel projet ?

Trouver un lieu d'implantation n'était pas chose facile. Gavaudun est inconstructible, en raison des classements de la vallée et du château. Heureusement, on peut déroger et en accord avec les autorités, l'emplacement au fond du deuxième champ, près du Roc tumbat, a été choisi car il impacte peu le site.

Le projet ci-joint s'inspire des hangars à tabac et des granges locales. Il aura une avancée pour casser l'aspect cubique et une finition extérieure en bois.



## La Communauté de Communes, notre bien commun

En tant que maire, je suis le seul représentant au conseil communautaire et Marie Claude Chabeaud y est ma suppléante. Ce conseil regroupant 43 communes qui est composé de 63 personnes (les grandes communes ayant plusieurs représentants) décide de très nombreux sujets puisque 9 « compétences », anciennement sous la responsabilité des mairies ont été déléguées. Les plus connues sont l'environnement, la voirie ou la petite enfance. La dernière qui nous a été imposée (du nom barbare de GEMAPI) recouvre pour nous la gestion de la Lède. Nous devons bien prendre conscience que plus de la moitié de la gestion communale est faite par les intercommunalités. La communauté de communes ne doit plus être considérée comme une entité externe mais bien comme notre bien propre, notre « nous » au même titre que la commune. Il est bien sûr difficile d'y faire entendre sa voix (une parmi 63) mais si on veut s'adapter à cette nouvelle réalité, il ne faut plus se considérer comme le représentant d'une commune particulière, mais plutôt comme le représentant d'un territoire qui a les mêmes besoins et préoccupations que ses voisins. Ce changement de paradigme a été difficile pour moi mais maintenant j'ai bien compris que c'est en portant une vision commune avec nos alter égaux (Salles, Montagnac...) que nous arrivons à nous faire entendre et à peser sur les décisions. Il est bien évident que les anciennes croyances sur des positionnements politiques n'ont plus droit de cité : ce sont les projets pour les territoires et les visions alternatives, qui sont objets de clivage.



Travaux d'élagage à Gavaudun, faits par la Communauté de Communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté a changé de statut en passant en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Cela signifie que la fiscalité économique (en particulier la CFE Contribution foncière des entreprises) est unifiée (taux communautaire unique), prélevée par la Communauté et redistribuée aux communes après le prélèvement des charges transférées liées aux compétences. Cela signifie pour les artisans et commerçants un impôt CFE légèrement modifié (en fonction de la différence entre le taux communal et le taux communautaire) et pour la commune un revenu fiscal qui pourrait être amputé par des décisions communautaires.

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée pour éclairer les décisions communautaires relatives aux transferts de charges liées aux nouvelles compétences. A ce titre, j'ai été élu vice-président et madame Carole Roire, maire de Cancon, présidente. Un équilibre entre les grandes communes, dénommées bourg centre, et les petites communes a fini par faire consensus au sein de la communauté. Je m'attacherai donc à défendre un intérêt communautaire préservant toutes les strates démographiques.

Nous sommes donc à l'aube d'une communauté plus mûre et plus consciente de sa diversité. Il nous reste à réfléchir à réécrire l'avenir de nos petites communes dans un partenariat des communes voisines, amies et partageant la même vision. Il est possible de donner un meilleur service public tout en conservant notre histoire. La coopération communale entre communes voisines pourrait être un pas vers la fusion de communes qui se généralise en Bretagne et qui commence en Dordogne.

***Plutôt que d'avoir peur de la fin des communes, il vaut mieux réfléchir à l'avenir de nos communes : évoluer n'est pas régresser mais construire un avenir adapté aux évolutions.***

# La taxe d'habitation, première réforme fiscale des collectivités

## La situation avant 2018

Les personnes ayant des revenus modestes (environ 15 % de la population) étaient jusqu'à maintenant exonérées de la taxe d'habitation, partiellement ou entièrement. L'état compensait ce manque à gagner pour les collectivités.

Le montant de la taxe d'habitation est obtenu à partir de bases calculées par l'administration fiscale et de taux fixés par les collectivités. Les bases émanant de principes obsolètes (exemple : présence d'une baignoire) ne sont pas cohérentes et tout le monde s'accorde à dire que la refonte des bases serait nécessaire mais très difficile. Les taux des collectivités reflètent d'une part la situation économique globale (plus on a une activité économique florissante moins il est nécessaire d'avoir des taux fiscaux immobiliers élevés) et sur des choix locaux (volonté d'apporter plus de services à la population ou a contrario volonté de limiter la pression fiscale).

Le système amène de fortes disparités et tout le monde s'accorde à trouver cet impôt (la taxe d'habitation) injuste puisque à égalité de revenus la taxe d'habitation peut varier de 1 à 5. Ce sont dans les petites villes où la situation est la plus douloureuse pour les contribuables (loyer faible mais impôt fort)

## Le projet de réforme

Les 80 % des personnes ayant des revenus les plus bas (maximum de 2250 € mensuel pour un célibataire ou 4583 € pour un couple avec 2 enfants) seront totalement exonérées en 2020 de la taxe d'habitation avec une montée en charge (2018 : dégrèvement de 30 % de la TH ; 2019 dégrèvement de 65 % de la TH) ; ils paieront cependant en 2018 et 2019 la part restante de leur taxe d'habitation. Les 20 % (dans notre département qui est pauvre, le taux n'est que de 16 %) des personnes ayant les plus hauts revenus continueront à payer la taxe d'habitation Il est cependant envisagé de les exonérer aussi à l'occasion d'une réforme plus globale de la fiscalité des collectivités qui pourrait voir le jour après 2020.

Les collectivités reçoivent la compensation de l'état, au même titre qu'avant 2017. La seule différence est que 86 % des foyers seront concernés, au lieu de 15 %.

L'état n'a pas créé un impôt nouveau pour lui permettre de verser ces nouvelles dotations aux collectivités (3 milliards en 2018, 10 milliards en 2020). Il a donc restructuré ses rentrées fiscales pour les redistribuer différemment dans sa loi des finances 2018.

Les rentrées fiscales des communes seront donc inchangées en 2018. La réforme ne conduira pas à une diminution des moyens des communes et des communautés de communes. De plus le gouvernement a arrêté la baisse des dotations, contrairement aux gouvernements précédents.

## Trois exemples de situation particulière

### Exemple 1 : personne ou famille bénéficiant des minimas sociaux

En 2017, elle ne payait pas la taxe d'habitation. A partir de 2018, la situation restera inchangée.

### Exemple 2 : couple avec 2 enfants ayant 2500 € de revenus mensuels et payant 600 € de taxe d'habitation.

En 2017, ils ont payé 600 € de taxe d'habitation ; en 2018 ils paieront 420 € en 2019 ils paieront 210 € et en 2020 rien.

### Exemple 3 : couple retraité ayant 4000 € de revenus mensuels et payant une taxe d'habitation de 1000 €.

En 2017, ils payaient 1000 € de taxe d'habitation ; à partir de 2018 la taxe d'habitation sera maintenue mais ne devrait plus augmenter sauf exception. A partir de 2020, la taxe d'habitation pourrait être supprimée